

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 379

présenté par

Mme Alexandra Martin, Mme Corneloup, M. Dive, Mme Minard et M. Duparay

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 65 DUODECIÉS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--